**Relevé de conclusion de la réunion CRDF**

**mise en stage second degré 25 mai 2020**

* Introduction

- Réaffirmer le rôle d’un bureau des stages dans l’académie aux compétences élargies (voir futur pôle)

- Piloter la mise en œuvre de tous les types de stages dans le continuum MEEF (2er et second degré)

Pour notre réunion :

 - pré-pro

 - M1

 - M2B

- Coordonner l’action des deux institutions dans l’accompagnement et le suivi des AED en préprofessionnalisation, des étudiant M2 en responsabilité, des stagiaires et des néo-titulaires.

- Une organisation à réguler sans cesse pour les intérêts des étudiants :

Par exemple :

- prendre en compte les voeux et les situations des étudiants parfois pas toujours compatibles avec des réalités de vivier maitres de stage. Des compromis seront nécessaires.

- comment éviter les changements de stage après l’affectation ?

- Mise à jour à effectuer des 3 documents sur la plateforme : [**https://bit.ly/2Khp41j**](https://bit.ly/2Khp41j)

- Enjeux : prépro en licence, M1 et M2B

* Éléments de bilan

| Marion  | Fatiha |
| --- | --- |
| - Les affectations :Des étudiants anxieux avec la peur de la non validation de l’UE stage quand il y a changement d’affectation voire pas d’affectation le jour J. On a vu 3 changements d’affectation pour le même étudiant.- Le rInspéct du vœu de l’étudiant est une priorité. Certaines affectations étaient trop éloignées. La demande la plus fréquente est Lyon et sa proche banlieue. - Des étudiants au courant des affectations avant les responsables de parcours.- le bureau des stages submergé par les demandes de changement.- Le manque de communication avec les chefs d’établissement.- Des conventions faites dans l’urgence. La préparation des affectations :- Un vademecum et un cahier des charges sont envoyés chaque année aux responsables de parcours, ils indiquent les procédures il est donc indispensable qu’ils soient lus et commentés par la suite auprès des étudiants.- Tous les parcours n’ont pas envoyé en temps et en heure la liste des vœux des étudiants. Cependant St Etienne a envoyé celle-ci à la date et a eu de nombreux changements à faire.La communication avec la DFIE :- A la recherche d’un outil collaboratif entre la DFIE et le bureau des stages afin de connaître la situation réelle d’un étudiant à l’instant T.La préparation rentrée 2020 : - L’enquête en mai 2020 pour le choix de la date du stage filé de l’an prochain. | - Délai entre la réception des listes et le début du stage filé trop court : compte-tenu des vacances d’octobre et du nombre élevé de changements à traiter, une mise en stage fin novembre serait préférable.- Listes des vœux des étudiants reçues après la date convenue- Vœux des étudiants : situations particulières pas toujours communiquées, ce qui provoque un grand nombre de demandes de changement => il faudrait un format unique de liste des stagiaires avec l’ensemble des informations importantes- Décalage entre implantation du vivier des MS (validé par corps d’inspection et CE) et les souhaits des étudiant.es : une projection chiffrée des besoins permettrait d’anticiper les implantations - Les étudiant.es prennent contact avec des MS qui ne figurent pas dans le vivier, ce qui a pour conséquence de retarder la mise en stage : => nécessité de relancer un processus de double validation du ou de la MS (refus de validation pour certaines personnes) => nécessité d’annuler le ou la MS qui avait accepté d’accueillir le ou la stagiaire initialement- Le choix du vendredi continue de poser problème : beaucoup de MS volontaires et validé.es n’ont pas assez d’heures de cours pour accueillir les stagiaires (rappel : 4h minimum)- La période de stage groupé au mois de mai pose problème : beaucoup de jours fériés, voyages scolaires, etc.- Les nombreux coup de fil des étudiant.es à la DFIE laissent penser qu’ils n’ont pas eu le protocole de mise en stage (avec les différentes étapes et la procédure à suivre) que nous avions évoqué l’année dernière- Cas des L3 : aucun planning communiqué et demandes faites avec des délais trop courts, tout au long de l’année |

* **Éléments de bilan et de propositions liés aux échanges :**

**Problème du vivier de Maîtres de Stage :**

- Il existe un décalage entre le vivier de MS validé.es et les vœux géographiques des étudiant.es.

- la sur-sollicitation de certains personnels

**Une anticipation souhaitable des effectifs des étudiants**

Il ne s’agit pas d’avoir les listes définitives des étudiant.es mais bien d’avoir une idée aussi précise que possible des effectifs et des besoins en implantation de lieux de stage (départements/ville).

**A propos de « l’incident » lié de la liste diffusée en amont d’une diffusion officielle aux étudiants**

Un rappel RGPD a été fait aux MS. Il sera fait systématiquement. L’université s’engage à le faire également auprès des étudiant.es.

**Problématique du « protocole » à suivre**

- Pour les responsables de parcours et les tuteurs, un vademecum est proposé, qui doit être lu avec les étudiants… proposition d’un cahier des charges spécial étudiant …

- Nécessité de proposer un protocole aux étudiants pour éviter les prises de contact sauvage avec les établissements ou MS potentiel.e.s.

- Accueil en L3 : un vademecum sera construit pour empêcher les mises en stage hors cadre.

**Mieux communiquer**

Proposition de création d’un outil collaboratif pour le bureau des stages (Inspé/rectorat) afin de traiter les demandes de façon efficiente et connaître les situations en temps réel => projet du cahier des charges du nouveau pôle

**Mobiliser et informer les maîtres de stage**

- Proposition d’une réunion des MS par discipline à l’initiative des responsables de parcours et des inspecteurs.

- Nécessité d’avoir la volonté et renforcer les liens avec les collectifs du pôle

- Proposition d’inscrire ces réunions sur le plan tuteurs/T1/T2 en cours d’élaboration. Ces réunions peuvent être virtuelles (règle le problème des frais de déplacements)

**Rémunération des MS**

L3 : 0 euros

M1 : 150 euros par stagiaire

M2B : 300 euros

* **Proposition d’organisation pour l’année 2020-2021 pour les mises en stage.**

| **Période** | **Objectifs** | **Acteurs du système** |
| --- | --- | --- |
| Juin / juillet  | **Actualisation des listes de maître de stage par** **Stabilisation des jours et périodes de stage.** | **Les IPR et IEN ET de chaque discipline + les chef.fes d’établissement**Important : les inspecteurs veillent à ce qu’un nombre suffisant de maître de stage puissent être nommés « autour » des universités en tenant compte des compétences des maîtres de stage bien sûr.PS : un document avec un nombre attendu d’étudiants par discipline + lieux d’implantation (en se basant sur les vœux des 3 dernières années par exemple) sera envoyé aux inspecteurs pour mieux calibrer leur offre.**Bureau des stages en lien avec les responsables de parcours. Une enquête est envoyée début juin :*** Choix jours stages massés
* Nombre d’étudiants en relation avec des indications géographiques (les départements / ville) (à construire)
* Contractualisation des retours attendus (voir date ci-dessous
 |
| Juillet au 20 septembre 2020 | **- Vérifier l’accord et la disponibilité des MS****- Vérifier la compatibilité jours de stage** | **Questionnaire envoyé par le rectorat (DFIE) aux MS doublement validé.es par corps d’inspection et CE en mai et juin**PS : tenir compte de la situation exceptionnelle |
| 30 septembre 2020 | **Transmission des listes « à jour » des maîtres de stage au bureau des stages** | **DFIE**  |
| Vendredi 2 octobre 2020 | **Retour N°1 des listes des inscriptions des étudiants au bureau des stages.****Pour mises en stage le 23 novembre 2020** | **Responsables de parcours en lien avec le bureau des stages** Contractualisation du retour dans l’enquête de juin |
| Vendredi 9 octobre 2020 | **Retour N°2 des listes des inscriptions des étudiants au bureau des stages.****Pour mises en stage le 30 novembre 2020** | **Responsables de parcours en lien avec le bureau des stages**Contractualisation du retour dans l’enquête de juin |
| Entre le 6 octobre et le 12 octobre 2020 | **Réunion d’affectation des étudiants (second degré/CPE**) | **Les membres du bureau des stages** |
| 13 octobre 2020 | **Envoi aux MS et chefs d’établissements pour vérification** | **Bureau des stages** |
| **17 octobre 2020** | **Envoi aux responsables de parcours pour transmission aux étudiants** | **Bureau des stages** |
| Du 2 novembre au 15 novembre 2020 | **Régulation entre le bureau des stages, les étudiants, les parcours, les établissements****Formalités administratives****- convention** | **Le bureau des stages, les responsables de parcours et les établissements****ATTENTION : vacances scolaires du 17.10.2020 au 02.11.2021** => établissement et MS indisponibles : aucune demande de changement ne peut être validée (pas de régulation possible durant cette période) |
| Début novembre  | **Réunion : MS/parcours/inspecteurs**(voir plan académique Tuteurs/T1/T2 en cours de construction) | **Inspecteurs et équipes parcours MEEF**  |
| Lundi 23 novembre 2020 ou lundi 30 novembre 2020 | **Début des stagesEn fonction des dates de retour des listes** |  |

**Informations diverses**

* Ecrits du CAPET : 1er mars au 12 mars 2021 => Proposition stage : 29 mars au 9 avril 2021 ou 26 avril au 7 mai 2021
* Rappel : les mises en stage filé se font sur 2 vagues en 2 vagues en fonction des dates d’envoi des listes :
* Envoi des listes au 2 octobre 2020 : éligible au 23 novembre 2020
* Envoi des listes au 9 octobre 2020 : éligible au 30 novembre 2020
* **Dates possibles du stage massé**

Si début du stage filé le 23 novembre 2020, il se termine le 5 février 2021 puis 4 périodes possibles pour le stage massé :

* Soit P1 : du 22 février au 5 mars 2021 (vacances du 6 au 21 février 2021)
* Soit P2 : du 8 au 19 mars 2021
* Soit P3 : du 29 mars au 9 avril 2021
* Soit P4 : du 26 avril au 7 mai 2021

Si début du stage le 30 novembre 2020, il s’achève le 27 février 2021 puis 3 périodes possibles pour le stage massé :

* Soit P1 : du 8 au 19 mars 2021
* Soit P2 : du 29 mars au 9 avril 2021
* Soit P3 : du 26 avril au 7 mai 2021